

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE (remplacé par T. MONTERGOUS), JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, MC. PINSSON, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK (remplacé par M. MOENS), S. PILLOT, T. DUBE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G.NANCELLE (remplacé par C. DUBOIS), B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, Y. LEJEUNE, B. GREUGNY, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs P. DELACHAMBRE, V. HUCHER (a donné pouvoir à MC. PINSSON), F. ODERMATT (a donné pouvoir à R. MAHET), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, R. MACREZ (a donné pouvoir à A. LUISIN), C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. CASABIANCA (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs D. RAABE, M. AFONSO, F. FILLON, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, P. VERVAET, P. RIVOALEN.

Madame Nathalie DEMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 46 + 6 pouvoirs

Nombre de membres votants : 52

2026 / 249

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-24-1

PASSATION DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS 2027-2031

Le marché de collecte des déchets ménagers arrive à échéance le 31 décembre 2026. Une nouvelle procédure d'appel d'offres en vue de retenir un prestataire pour les prochaines années a été lancée.

Le nouveau marché a pour objet de confier à des prestataires la réalisation de la collecte en porte à porte des déchets résiduels et des emballages et papiers (lot 1) et la collecte du verre en points d'apport volontaire (lot 2) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Les prestations comprennent :

- Pour les OM, la collecte des OM résiduelles et des déchets recyclables (emballages et papiers en mélange) en porte à porte toutes les 2 semaines sauf les "gros collectifs" en hebdomadaire pour l'offre de base. Trois tranches optionnelles étaient proposées, à savoir :
 - 1 : La collecte des déchets ménagers résiduels et déchets assimilés à fréquence hebdomadaire,
 - 2 : La collecte des emballages et papiers en mélange à fréquence hebdomadaire,
 - 3 : La collecte des déchets ménagers résiduels et déchets assimilés et celle des emballages et papiers en mélange à fréquence hebdomadaire.
- Pour le verre, la mise à disposition, la maintenance et la collecte de conteneurs d'apport volontaire implantés sur le territoire de la communauté de communes,
- Le transport et déchargement des différents flux de déchets collectés aux exutoires désignés.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application de l'article L2124-2 du Code de la commande publique pour une durée ferme de 5 ans reconductible par période d'une année dans la limite de 2 fois maximum à compter de la date de commencement d'exécution du marché.

La commission d'appel d'offres lors de sa séance du 17 juin 2026, a analysé l'unique offre reçue et choisi pour les deux lots, l'entreprise GURDEBEKE S.A. – 63, boulevard Carnot – 60400 NOYON pour :

- Lot 1 : Collecte en porte à porte des déchets résiduels et des emballages et papiers, pour un montant annuel de 721 890,42 € HT / an (offre de base).
- Lot 2 : Collecte du verre en apport volontaire pour un montant de 50,00 € HT / tonne / an et 15 € HT / tonne / an de location, maintenance et lavage des conteneurs,

Il est donc proposé de signer ledit marché, conformément à l'article L 2183-1 du Code de la commande publique.

En conséquence,

Vu l'analyse préalable des besoins,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'appel d'avis d'appel public à la concurrence publié dans le JOUE (annonce e469e6d7-8195-468e-a17d-e9166d4654da du 21 avril 2026).

2026 / 250

Vu l'analyse des offres des candidats par la commission d'appel d'offres du 17 juin 2026, et le choix effectué.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **AUTORISE** le Président à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise suivante : GURDEBEKE S.A. – 63, boulevard Carnot – 60400 NOYON pour :
 - Lot 1 : Collecte en porte à porte des déchets résiduels et des emballages et papiers, pour un montant annuel de 721 890,42 € HT.
 - Lot 2 : Collecte du verre en apport volontaire pour un montant de 50,00 € HT / tonne et 15 € HT / tonne /an de location, maintenance et lavage des conteneurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 060-24600855-20260624-2026_06_24_1-DE

Publié sur le site Internet le 26 juin 2026

2026 / 252

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE (remplacé par T. MONTERGOUS), JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, MC. PINSSON, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK (remplacé par M. MOENS), S. PILLOT, T. DUBE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G.NANCELLE (remplacé par C. DUBOIS), B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, Y. LEJEUNE, B. GREUGNY, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs P. DELACHAMBRE, V. HUCHER (a donné pouvoir à MC. PINSSON), F. ODERMATT (a donné pouvoir à R. MAHET), E. PLUCIENNIK (a donné pouvoir à M. MOENS), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, R. MACREZ (a donné pouvoir à A. LUISIN), C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. CASABIANCA (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs D. RAABE, M. AFONSO, F. FILLON, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, P. VERVAET, P. RIVOALEN.

Madame Nathalie DEMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 46 + 6 pouvoirs

Nombre de membres votants : 52

2026 / 253

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-24-2

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX CLUBS SPORTIFS
ÉVOLUANT EN CHAMPIONNAT

Par décision en date du 25 octobre 2006, le Bureau communautaire a décidé d'allouer des aides financières exceptionnelles pour les clubs participant à un championnat régional, national, européen ou mondial.

Il a été décidé de les subventionner à hauteur *de 50% des dépenses plafonnées à 1 000€ soit une subvention maximum de 500 € par saison et par club.*

Les dépenses éligibles doivent directement être liées à la manifestation sportive et à l'évolution au niveau régional, national, européen ou mondial. La subvention ne peut être supérieure au déficit net du bilan financier. Pour ce faire, les associations sportives doivent présenter leur budget prévisionnel en respectant le modèle édicté par le ministère des finances.

Le versement de cette aide financière se fait à l'issue de la saison sportive sur production des copies des factures et d'un bilan financier détaillé visés par le trésorier du club.

La Fraternelle de Cuvilly

Le club sollicite une aide pour la saison 2025-2026 pour sa participation au championnat de France à Besançon.

Les dépenses nettes éligibles (frais de déplacement et hébergement) sont de 1 223,97€.

La subvention proposée est de 500,00 €.

Yurai Jin'Sei Ruy

Le club sollicite une aide pour la participation aux championnats de France de sabre japonais pour la saison 2025-2026.

Les dépenses nettes éligibles (frais de déplacement et hébergement) sont de 1 274,73€.

La subvention proposée est de 500,00 €.

Labventure

Le club sollicite une aide pour la participation aux championnats de France d'orientation pour la saison 2025-2026.

Les dépenses nettes éligibles (frais de déplacement et hébergement) sont de 977,90€.

La subvention proposée est de 488,95 €.

SL Coudun

Le club sollicite une aide pour la participation aux championnats de France de tennis de table pour la saison 2025-2026.

Les dépenses nettes éligibles (frais de déplacement et hébergement) sont de 1 121,68€.

La subvention proposée est de 500,00 €.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** les dossiers présentés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,*

René MAHET

2026 / 254

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE (remplacé par T. MONTERGOUS), JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, MC. PINSSON, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK (remplacé par M. MOENS), S. PILLOT, T. DUBE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G.NANCELLE (remplacé par C. DUBOIS), B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, Y. LEJEUNE, B. GREUGNY, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs P. DELACHAMBRE, V. HUCHER (a donné pouvoir à MC. PINSSON), F. ODERMATT (a donné pouvoir à R. MAHET), E. PLUCIENNIK (a donné pouvoir à M. MOENS), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, R. MACREZ (a donné pouvoir à A. LUISIN), C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. CASABIANCA (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs D. RAABE, M. AFONSO, F. FILLON, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, P. VERVAET, P. RIVOALEN.

Madame Nathalie DEMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 46 + 6 pouvoirs

Nombre de membres votants : 52

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-24-3

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Subventions aux manifestations locales

1*Les Amis de Saint Albin.

Siège : Thiescourt

Composée de 90 bénévoles, l'association a été créée en 1956 sous l'égide de l'abbé Mougeot qui souhaitait réunir les quatre communes de sa paroisse (Cannectancourt, Cuy, Evricourt et Thiescourt). Le 24 mai 2026 a été organisée **la 67^{ème} édition de la Fête de la Forêt à Saint-Albin**. Au programme, une randonnée pédestre, restauration-buvette, puis jeux, loterie, balançoires et manèges anciens, promenades à poneys, vente de produits locaux (miel, volailles, pain...) et animation musicale. Toutes ces animations sont portées par les bénévoles et ont vu comme l'année dernière passer près d'un millier de visiteurs. Les ressources financières de l'association proviennent exclusivement de cette « kermesse historique ».

Subvention sollicitée et retenue: 700 €

2*Ass « NEUFVY MUSIC »

Siège : Neufvy sur Aronde

Dans le cadre de la fête de la musique, l'association a organisé le 15 juin 2026, sa traditionnelle **Fête de la Musique** avec un concert sur la place du village pour rassembler les villageois. Il s'agissait de la 16^e édition de cette manifestation qui chaque année rencontre un vif succès. L'entrée est gratuite et une petite restauration/buvette est organisée pour recevoir plus de 500 personnes. Il s'agit du moment fort de l'animation de la commune de Neufvy-sur-Aronde.

Subvention sollicitée et retenue : 700 €

*Conformément aux termes du règlement des **subventions d'intérêt local** adopté en Bureau Communautaire le 17/02/2021, le versement de la subvention, correspondant à 30% des dépenses effectivement réalisées, interviendra en totalité sur production d'un tableau récapitulatif des dépenses réalisées (avec copie des factures) à l'occasion de la manifestation avec un plafonnement à 700 €.*

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** les dossiers présentés ci-dessus,
-
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

2026 / 256

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE (remplacé par T. MONTERGOUS), JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, MC. PINSSON, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK (remplacé par M. MOENS), S. PILLOT, T. DUBE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G.NANCELLE (remplacé par C. DUBOIS), B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, Y. LEJEUNE, B. GREUGNY, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs P. DELACHAMBRE, V. HUCHER (a donné pouvoir à MC. PINSSON), F. ODERMATT (a donné pouvoir à R. MAHET), E. PLUCIENNIK (a donné pouvoir à M. MOENS), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, R. MACREZ (a donné pouvoir à A. LUISIN), C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. CASABIANCA (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs D. RAABE, M. AFONSO, F. FILLON, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, P. VERVAET, P. RIVOALEN.

Madame Nathalie DEMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 46 + 6 pouvoirs

Nombre de membres votants : 52

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-24-4

**ABONDEMENTS HABITAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'OISE**

Par délibération en date du 28 juin 2023, le Conseil communautaire a approuvé un programme d'aides financières complémentaires pour la rénovation de l'habitat. Ce programme concerne les propriétaires occupants et/ou bailleurs du territoire.

Ces subventions viennent en complément de celles de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat-ANAH et du Département de l'Oise au travers de son Programme d'Intérêt Général (PIG).

Les travaux doivent concerner les luttes contre la précarité énergétique, l'indignité du logement ou son adaptation au vieillissement de l'occupant et son handicap.

Les travaux d'un nouveau dossier viennent d'être terminés.

Ils concernent :

- Madame Anne-Sophie CARLIER – 866 rue Saint Hilaire à Coudun.

Une isolation extérieure a été faite, ainsi que le remplacement des menuiseries intérieures et la mise en place d'une pompe à chaleur pour un total de travaux de 68 860,30 € HT.

Ainsi, selon le règlement des aides financières pouvant être allouées à ces travaux, peut être versée par le Pays des Sources une subvention de 3 500 € à Madame CARLIER.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** la demande de subvention de 3 500 € pour le dossier CARLIER,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE (remplacé par T. MONTERGOUS), JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, MC. PINSSON, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK (remplacé par M. MOENS), S. PILLOT, T. DUBE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G.NANCELLE (remplacé par C. DUBOIS), B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, Y. LEJEUNE, B. GREUGNY, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs P. DELACHAMBRE, V. HUCHER (a donné pouvoir à MC. PINSSON), F. ODERMATT (a donné pouvoir à R. MAHET), E. PLUCIENNIK (a donné pouvoir à M. MOENS), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, R. MACREZ (a donné pouvoir à A. LUISIN), C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. CASABIANCA (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs D. RAABE, M. AFONSO, F. FILLON, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, P. VERVAET, P. RIVOALEN.

Madame Nathalie DEMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 46 + 6 pouvoirs

Nombre de membres votants : 52

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-24-5

**PASSATION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
DES TRAVAUX D'ENDUITS 2027-2028-2029**

La Communauté de Communes du Pays des Sources doit passer un nouvel accord-cadre triennal à bons de commandes des travaux d'enduits sur les 48 communes du Pays des Sources pour les années 2027, 2028 et 2029.

Cet accord-cadre à bons de commandes est passé en procédure adaptée et comporte un lot unique

Pour les trois années, le montant minimum cumulé du marché est de 1 350 000 € HT. Le maximum est de 3 000 000 € HT.

Suite à l'avis d'appel à la concurrence, 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir, EUROVIA.

Les entreprises devaient indiquer sur un bordereau leurs prix par type de prestation. L'entreprise EUROVIA a remis l'offre avec les prix les plus bas (1^{er} critère de jugement des offres : 60%).

Le 2^{ème} critère de jugement des offres était la valeur technique (40%).

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'entreprise EUROVIA pour l'accord-cadre à bons de commande concernant la préparation des supports à enduire, la réalisation des enduits et les micros aménagements devant les bâtiments communaux et de signer les accords-cadres triennaux à bons de commande correspondants,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE (remplacé par T. MONTERGOUS), JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, MC. PINSSON, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK (remplacé par M. MOENS), S. PILLOT, T. DUBE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G.NANCELLE (remplacé par C. DUBOIS), B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, Y. LEJEUNE, B. GREUGNY, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs P. DELACHAMBRE, V. HUCHER (a donné pouvoir à MC. PINSSON), F. ODERMATT (a donné pouvoir à R. MAHET), E. PLUCIENNIK (a donné pouvoir à M. MOENS), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, R. MACREZ (a donné pouvoir à A. LUISIN), C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. CASABIANCA (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs D. RAABE, M. AFONSO, F. FILLON, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, P. VERVAET, P. RIVOALEN.

Madame Nathalie DEMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 46 + 6 pouvoirs

Nombre de membres votants : 52

2026/261

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-24-6

AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DES TRAVAUX D'ENDUITS 2024-2025-2026

Par délibération du 20 septembre 2023, la Communauté de Communes du Pays des Sources a passé un accord-cadre triennal à bons de commande des travaux d'enduits sur les 48 communes du Pays des Sources pour les années 2024, 2025 et 2026.

Pour les trois années, le montant minimum de cet accord-cadre de ce marché est de 900 000 € HT. Le maximum est de 1 800 000 € HT.

Or, suite à de multiples travaux supplémentaires dues en majorité aux aléas climatiques, les bons de commande vont s'élever au terme de cette dernière année à 1 957 177,80 € HT.

Ainsi, conformément au Code de la Commande Publique, il convient de passer un avenant à cet accord-cadre afin d'honorer les derniers bons de commande pour 2026.

Il est proposé de porter le montant maximum de l'accord-cadre à 2 070 000 € HT (+ 15%).

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** la passation de l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'enduits 2024-2025-2026, joint en annexe, portant son montant cumulé maximum à 2 070 000 € HT (+15%).

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

2026 / 262



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

408, rue Georges LATAPIE
60490 RESSONS sur MATZ

B - Identification du titulaire du marché public

SAS EUROVIA

Boulevard Henri BARBUSSE
BP 10064
Tél. : 03 44 90 40 40
Courriel : vincent.deput@eurovia.com

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

Travaux de préparation, réparations et réalisation des enduits de voiries communales de la communauté de Communes du Pays des sources, 2024 – 2025 -2026

Date de la notification du marché public : **05/10/2023**

Durée d'exécution du marché public : **1 an reconductible tacitement 2 fois**

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : Minimum 900 000 € et maximum 1 800 000 € pour 3 ans

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Travaux supplémentaires dus en majorité aux aléas climatiques

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

Modification du montant maximum de l'accord cadre

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 070 000 € pour 3 ans
- Montant TTC : **2 484 000 € pour 3 ans**
- % d'écart introduit par l'avenant : **15%**

E – Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SAS EUROVIA Boulevard Henri BARBUSSE BP 10064 Tél. : 03 44 90 40 40 Courriel : vincent.deput@eurovia.com	Thourotte le :	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Mr René MAHET

Président de la Communauté de Communes du Pays des sources

A : RESSONS sur MATZ, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

Publié sur le site Internet le 26 juin 2026

☑ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE (remplacé par T. MONTERGOUS), JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, MC. PINSSON, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK (remplacé par M. MOENS), S. PILLOT, T. DUBE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G.NANCELLE (remplacé par C. DUBOIS), B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, Y. LEJEUNE, B. GREUGNY, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs P. DELACHAMBRE, V. HUCHER (a donné pouvoir à MC. PINSSON), F. ODERMATT (a donné pouvoir à R. MAHET), E. PLUCIENNIK (a donné pouvoir à M. MOENS), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, R. MACREZ (a donné pouvoir à A. LUISIN), C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. CASABIANCA (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs D. RAABE, M. AFONSO, F. FILLON, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, P. VERVAET, P. RIVOALEN.

Madame Nathalie DEMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 46 + 6 pouvoirs

Nombre de membres votants : 52

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-24-7

**BILAN DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC – MODIFICATION N°1
DU SCOT DU PAYS DES SOURCES**

Par délibération en date du 17 juin 2025, le Conseil Communautaire a prescrit la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Sources.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le projet de modification du SCoT a été soumis à évaluation environnementale par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, dans sa décision en date du 10 février 2026. Dans ce cadre, le dossier comprenant le projet de modification, le rapport d'évaluation environnementale ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été mis à la disposition du public.

La concertation s'est déroulée du 7 mai au 11 juin selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier de présentation de la procédure au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources ;
- Ouverture d'un registre permettant au public de formuler ses observations ;
- Publication du dossier sur le site internet de la collectivité ;
- Possibilité de formuler des observations à l'adresse mail : scot@cc-pays-sources.org
- Insertion d'une annonce dans le Courrier Picard.

Au terme de cette période, aucune observation n'a été recueillie.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **PREND ACTE** du bilan de la concertation tel qu'exposé ci-dessus,
- **ARRETE** ce bilan,
- **POURSUIT** la procédure de modification n°1 du SCoT conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE (remplacé par T. MONTERGOUS), JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, MC. PINSSON, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK (remplacé par M. MOENS), S. PILLOT, T. DUBE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G.NANCELLE (remplacé par C. DUBOIS), B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, Y. LEJEUNE, B. GREUGNY, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs P. DELACHAMBRE, V. HUCHER (a donné pouvoir à MC. PINSSON), F. ODERMATT (a donné pouvoir à R. MAHET), E. PLUCIENNIK (a donné pouvoir à M. MOENS), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, R. MACREZ (a donné pouvoir à A. LUISIN), C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. CASABIANCA (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs D. RAABE, M. AFONSO, F. FILLON, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, P. VERVAET, P. RIVOALEN.

Madame Nathalie DEMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 46 + 6 pouvoirs

Nombre de membres votants : 52

2026 / 269

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-24-8

REVERSEMENT DE LA COMPENSATION PART SALAIRES DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DES COMMUNES

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des EPCI comporte une composante forfaitaire, la dotation de compensation, créée pour compenser la disparition de l'ancienne part salaires de la taxe professionnelle en 1999, dite « compensation part salaires » (CPS). Concernant les communes, la CPS est une composante de leur DGF-dotation forfaitaire.

Depuis 2024, la CPS qui était encore perçue par les communes membres d'EPCI à fiscalité additionnelle (FA) et à fiscalité professionnelle de zone (FPZ), au sein de leur dotation forfaitaire, est transférée aux EPCI dont elles sont membres via la dotation de compensation de ces derniers. C'est désormais l'intégralité des montants de CPS qui est attribuée aux EPCI.

Cependant, le dispositif législatif a prévu une compensation de cette baisse de dotation forfaitaire pour les communes par le reversement d'une attribution des EPCI à FA et à FPZ à leurs communes membres, d'un montant équivalent à la CPS transférée vers les EPCI. Ces attributions sont constatées chaque année par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales et constituent une dépense obligatoire pour les EPCI.

Pour 2026, cela concerne 32 communes (cf liste en annexe) pour un montant de **191 693 €**.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** les reversements correspondant à chaque commune concernée selon la liste jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

Code	Communes	Part CPS de la à reverser aux communes en 2026
60011	AMY	3 664
60048	BAUGY	930
60053	BEAULIEU-LES-FONTAINES	634
60061	BELLOY	281
60093	BOULOGNE-LA-GRASSE	349
60099	BRAISNES-SUR-ARONDE	1 214
60124	CANDOR	812
60126	CANNECTANCOURT	5 797
60127	CANNY-SUR-MATZ	1 100
60160	CONCHY-LES-POTS	2 142
60166	COUDUN	22 985
60174	CRAPEAUMESNIL	805
60192	CUY	2 787
60198	DIVES	7 585
60206	ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE	10 669
60227	EVRICOURT	2 348
60273	GIRAUMONT	1 739
60329	LABERLIERE	4 191
60340	LAGNY	466
60379	MAREUIL-LA-MOTTE	846
60383	MARGNY-SUR-MATZ	1 298
60386	MARQUEGLISE	703
60408	MONCHY-HUMIERES	10 692
60434	MORTEMER	1 518
60449	NEUFVY-SUR-ARONDE	568
60474	OGNOLLES	237
60483	ORVILLERS-SOREL	619
60533	RESSONS-SUR-MATZ	76 320
60558	ROYE-SUR-MATZ	15 182
60632	THIESCOURT	2 182
60675	VIGNEMONT	6 971
60689	VILLERS-SUR-COUDUN	4 059
	TOTAL	191 693

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 060-24600855-20260624-2026_06_24_8-DE

Publié sur le site Internet le 26 juin 2026

2026 / 272

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE (remplacé par T. MONTERGOUS), JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, MC. PINSSON, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK (remplacé par M. MOENS), S. PILLOT, T. DUBE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G.NANCELLE (remplacé par C. DUBOIS), B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, Y. LEJEUNE, B GREUGNY, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs P. DELACHAMBRE, V. HUCHER (a donné pouvoir à MC. PINSSON), F. ODERMATT (a donné pouvoir à R. MAHET), E. PLUCIENNIK (a donné pouvoir à M. MOENS), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, R. MACREZ (a donné pouvoir à A. LUISIN), C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. CASABIANCA (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs D. RAABE, M. AFONSO, F. FILLON, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, P. VERVAET, P. RIVOALEN.

Madame Nathalie DEMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 46 + 6 pouvoirs

Nombre de membres votants : 52

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-24-9

**AIDE FINANCIERE ACCORDÉE AUX ASSISTANTS MATERNELS
AGRÉES ET AUX PERSONNES SOUHAITANT EXERCER LA
PROFESSION D'ASSISTANTS MATERNELS.**

Pour répondre à des critères de sécurité pour l'accueil des jeunes enfants, les personnes souhaitant exercer la profession d'assistants maternels agréés sont amenées à effectuer des aménagements à leur domicile, à investir dans du matériel de sécurité et de puériculture aux normes.

Aussi, afin de maintenir, voire développer, l'offre d'accueil des assistants maternels agréés sur le Pays des Sources, la Communauté de Communes propose d'aider financièrement les personnes souhaitant exercer la profession.

La Communauté de Communes s'engage donc à prendre en charge 50 % des dépenses plafonnées à 1000 € soit une aide financière maximum de 500 €. En contrepartie la Communauté de Communes demande aux bénéficiaires de cette aide d'exercer la profession au minimum 3 ans.

Dossier	Adresse	Commune	Nature des achats/travaux	Coût total	Assiette subventionnable	Subvention Pays des Sources
Mme Marie FORET	6 rue du Parc Lachenois	Lassigny	Travaux de sécurité : clôture	15 024,72 €	1 000,00 €	500,00 €

Ces engagements sont formalisés par une convention établie entre les deux parties

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le dossier présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

2026 / 274